


SINTAGRO AG Chasseralstrasse 1-3 4900 Langenthal Tél. 062 398 57 57 sintagro@sintagro.ch	FICHE DE DONNEES SECURITE	Création : 08/12/2010
		Révision : 05 Du 15/09/2015

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	<p><i>1.1 Identificateur de produit :</i></p> <p style="text-align: center;">FORTISSIMO Stop serpent</p> <p><i>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation conseillée : Répulsif liquide spécialement mis au point pour éloigner les serpents. - Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées. <p><i>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseur : SINTAGRO AG, Chasseralstrasse 1-3, 4900 Langenthal E-mail : sintagro@sintagro.ch <p><i>1.4 Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: Tél. 145</i></p>
2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><i>2.1 Classification du mélange :</i></p> <p>Conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations. Irritant pour les yeux, catégorie 2 (H319) Risque de réaction allergique (EUH208)</p> <p><i>2.2 Eléments d'étiquetage :</i></p> <p>Conformément aux Règlement (CE) 1272/2008 et ses adaptations.</p> <div style="text-align: center;">  <p>ATTENTION</p> </div> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux. EUH208 Contient du géraniol. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.</p> <p><i>2.3 Autres dangers : N/A</i></p>

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<p><u>3.2 Mélanges:</u> Isotridécanol éthoxylé.....1-10 % N° CAS : 69011-36-5 / Classement : SGH05 SGH07 H302 H318 Géraniol0 -1 % N° CAS : 106-24-1 / Classement : SGH07 H315 H317 H318 H413 Ether monométhylque du dipropylène glycol.....10-20 % N° CAS : 34590-94-8 / Classement : non classé</p>
4 - PREMIERS SECOURS	<p><u>4.1 Description des premiers secours :</u></p> <p>LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.</p> <p>En cas de contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste. En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air libre. Appeler un médecin. En cas d'ingestion accidentelle : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter immédiatement un médecin.</p> <p><u>Numéro d'appel des secours médicalisés :</u> 15 ou 18</p> <p><u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</u> Voir rubrique 4.1</p> <p><u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u> D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : Extincteurs à poudre chimique, à dioxyde de carbone, mousse. Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau direct.</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Risques spécifiques durant l'incendie : L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.</p>
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants, vêtement de protection et masque respiratoire.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> En cas d'une grande perte, éviter toute contamination des égouts, des eaux de surface, du sol...</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Utiliser une matière absorbante. Récupérer le produit et le placer dans des fûts étiquetés en vue de l'élimination.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	<p><u>7.1 Précautions à prendre pur une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas pulvériser sur les denrées alimentaires ni sur les animaux (oiseaux, poissons....) et plantes. - Agiter avant utilisation. - Ne pas respirer les vapeurs. - Eviter le contact avec les yeux et la peau. - Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation. - Employer le produit dans une zone ventilée. - Se laver les mains après utilisation. <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un local à température ambiante, sec et bien ventilé. - Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris celles pour animaux. - <u>Emballage recommandé</u> : flacon en polyéthylène. <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Répulsif liquide spécialement mis au point pour éloigner les serpents</p>
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> Valeur Limite Moyenne d'exposition (VME) en France (source INRS) : - éther monométhyle du dipropylène glycol : 308 mg/m³</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après manipulation. Port d'un masque respiratoire lorsque les limites d'exposition ne sont pas maintenues.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Etat physique à 20 °C : Liquide limpide pH : 7 Densité : 1.00 à 20°C Point d'éclair : >80°C selon la norme ASTM D 3278 (coupe fermée)</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<p><u>10.1 Réactivité</u> : N/A <u>10.2 Stabilité chimique</u> : Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u> : N/A <u>10.4 Conditions à éviter</u> : Températures extrêmement élevée. Conserver à l'abri du gel. <u>10.5 Matières incompatibles</u> : Acides forts, bases fortes et oxydants forts. <u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u> : N/A</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u> Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une réaction allergique par contact avec la peau.</p> <p>Eviter le contact avec la peau et les yeux.</p>

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<p><u>12.1 Toxicité :</u> Non classé. Eviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles.</p> <p><u>12.2 Persistance et dégradabilité :</u> N/A</p> <p><u>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</u> N/A</p> <p><u>12.4 Mobilité dans le sol :</u> N/A</p> <p><u>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</u> N/A</p> <p><u>12.6 Autres effets néfastes :</u> Non disponible.</p>
13- ELIMINATION	<p><u>13.1 Méthode de traitement des déchets :</u> Déchets / produits non utilisés : Eliminer les emballages vides ou non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit. Emballages souillés : S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.</p>
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	<u>Non concerné</u>
15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES #	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u> Rectificatif au règlement (UE) n°453/2010 et règlement n°453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n°1907/2006 Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006. Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/ CE) Directive 98/8/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 1998</p> <p>Directives nationales :</p> <p>No. d'homologation Suisse: CHZN4158</p> <p><u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique :</u> Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.</p>
16 - AUTRES INFORMATIONS #	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010 : les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.</p> <p>Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.</p> <p>L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement en cours lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p> <p><u>Libellé des phrases H mentionnées en section 3 :</u> H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.</p>